

Le village

Introduction :

La modification du périmètre de protection d'un immeuble classé ou inscrit, conduisant à une réduction ou suppression du rayon de protection de 500 mètres, ne traduit pas nécessairement une absence d'intérêt patrimonial pour un village.

La description de l'agglomération est l'occasion d'attirer l'attention des élus et leurs administrés sur certains éléments architecturaux urbains et paysagers, où les enjeux patrimoniaux peuvent être non négligeables, et ainsi susciter un regain d'intérêt pour leur village et faciliter l'établissement de règles de protection afin d'en assurer la sauvegarde à long terme.

Le village traditionnel :

Il est d'ores et déjà nécessaire d'en distinguer ses caractéristiques en considérant qu'elles se définissent depuis ses origines jusqu'à la fin du 19ème siècle, début du 20ème siècle, où se sont perpétuées les techniques anciennes, dites "traditionnelles" en matière de culture générale, d'architecture et d'agriculture.

Géographie du secteur (relief) :

Elle est en grande partie constituée à l'Ouest de hautes collines calcaires au sol caillouteux et au paysage de garrigue, déclinant progressivement vers l'Est, évoluant sur des sols de plus en plus fertiles de l'ancien bras du Rhône, permettant un développement économique, actuellement voué à la viticulture après la "révolution agraire" du 19ème siècle.

Sa morphologie et son aspect :

Il doit sa configuration particulière à sa situation, implanté à la jonction de la colline et de la plaine où il paraît "plaqué", en épousant son relief naturel, formant vallon vers le bas, évoluant dans une légère dépression qui va en s'achevant en pente douce à la rencontre d'une mer de vignes qui fera sa réputation.

C'est dans cet environnement qu'a prospéré pendant des siècles le village, baigné dans un écrin de verdure, irrigué régulièrement par sa source (Font Besse), protégé par son château et son église, gardiens des lieux garants de la prospérité de la communauté.

L'influence de l'histoire :

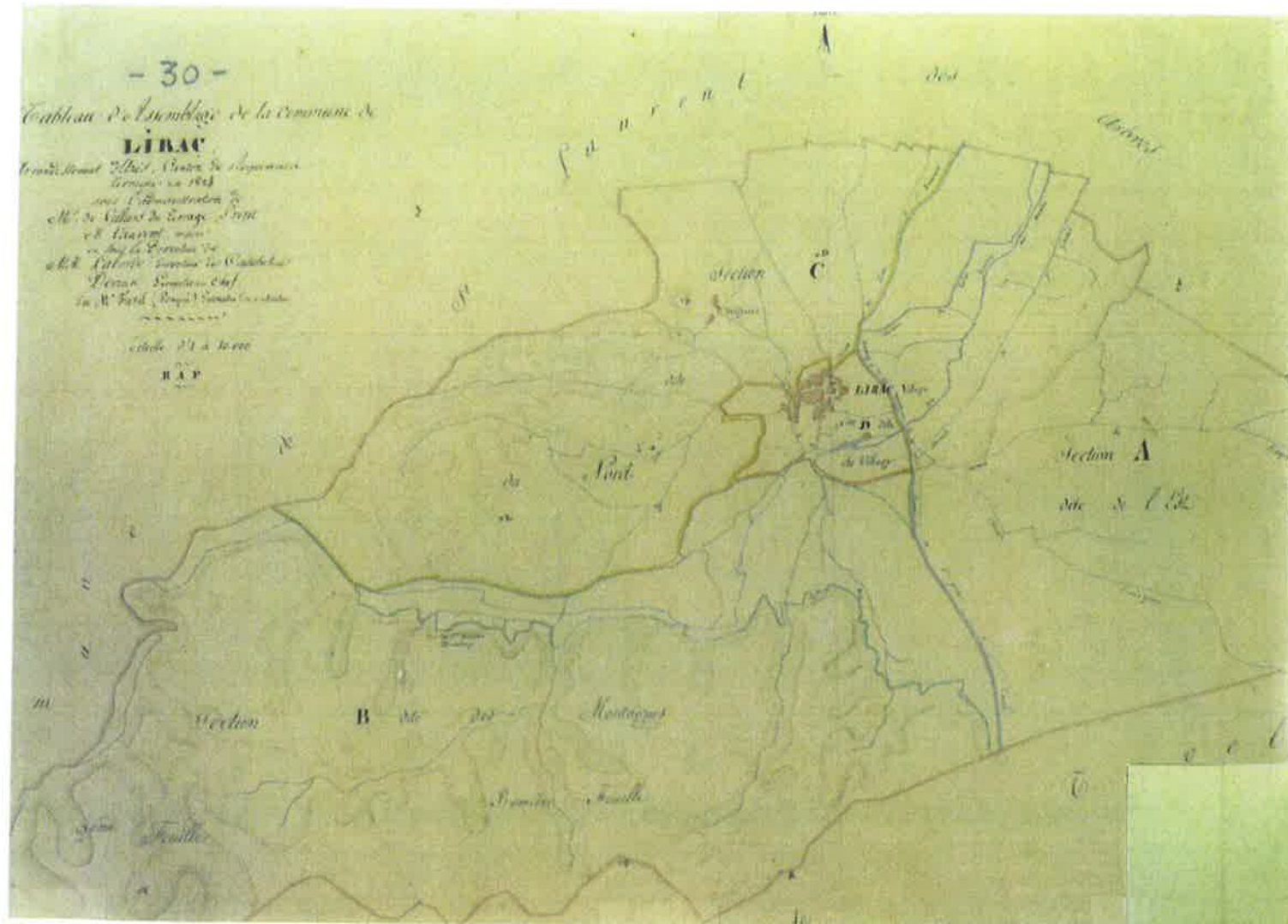
A l'impact de la morphologie naturelle des lieux s'ajoutent les conséquences de l'histoire, notamment les divers événements du passé qui vont également influencer son évolution, ses dispositions dans son aspect général en matière d'urbanisme, d'architecture, d'agriculture, etc. ... en se rappelant que l'état actuel du village n'est qu'un épisode dans l'évolution et le déroulement général de la vie du village.



Cadastre napoléonien

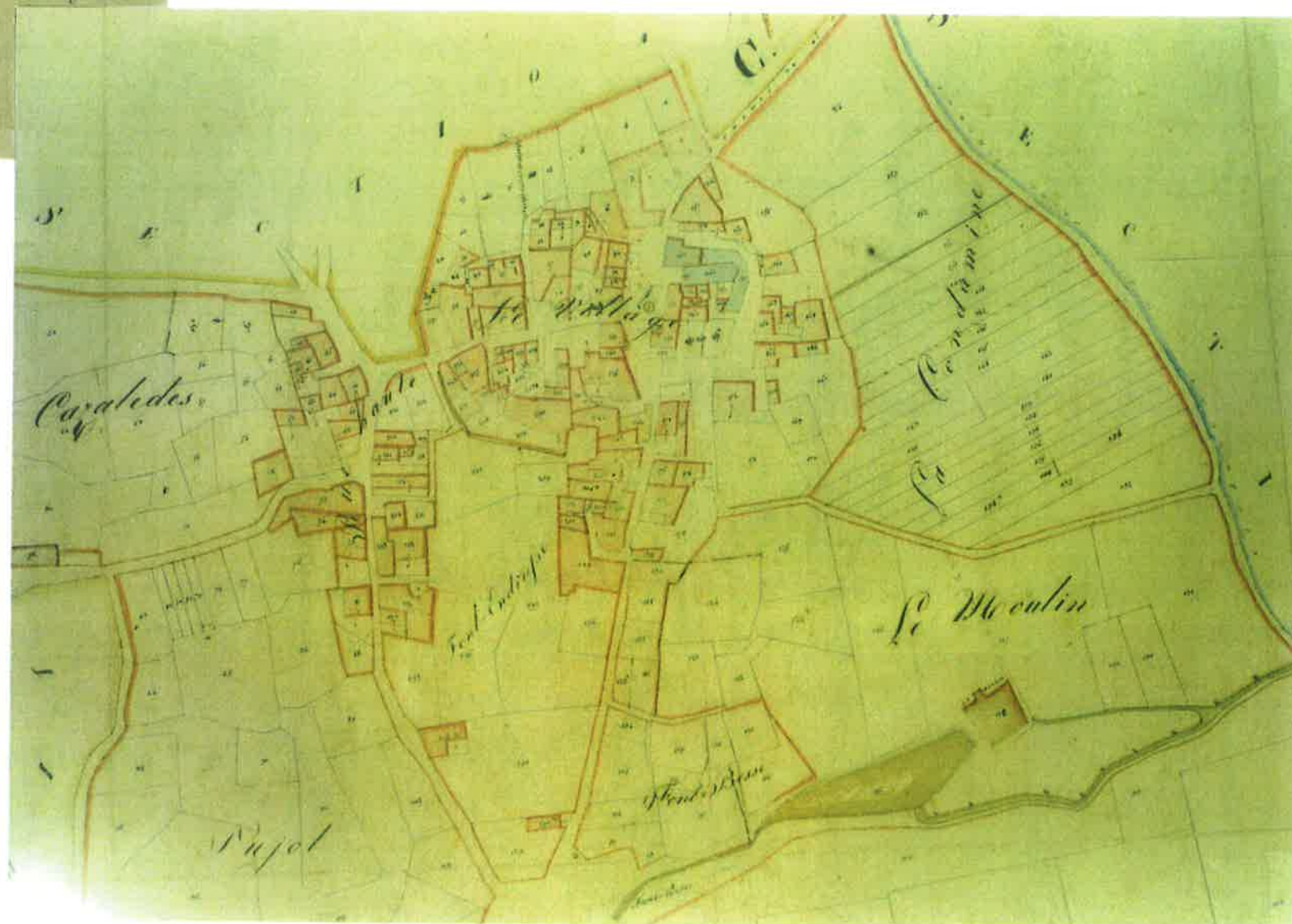
qui a succédé au compoix : cadastre écrit pour le paiement de la taille

CADASTRE MAIRIE



Cadastre napoléonien

Cadastre des Archives Départementales



Principaux points de vues sur le village

Points de vues 1 :

Il s'agit de vues se rapprochant progressivement de l'entrée Sud du village depuis la Route Départementale n° 26 d'où l'on peut apprécier l'importance du vignoble de plaine qui occupe les 3/4 du terroir, qui entoure l'agglomération, et permet une bonne intégration paysagère des zones d'extensions et d'activités récentes grâce à la présence de plantations diverses et d'une végétation persistante. Seuls, l'église et son clocheton, émergent de la nappe de toitures des maisons du village, insérés dans une végétation d'accompagnement.

Points de vues 2 :

Depuis le haut du Chemin Rural n° 4 à l'Ouest du village, il s'agit d'une perspective paysagère avec au premier plan un vignoble de coteaux disposé en paliers successifs déclinant, contournant l'agglomération signalée par le clocher émergeant de la végétation. Sur la gauche, on peut apprécier une zone d'extension récente constituée de villas dont l'accompagnement végétal assure une bonne "greffe" avec l'agglomération traditionnelle.

Points de vues 3 :

C'est une vue d'ensemble du village depuis l'Est, notamment de la grande étendue de vignoble de plaine. On peut y apercevoir l'église paroissiale surmontée de son clocher et permet d'apprécier l'impact du volumineux chevet, résultat des aménagements du 19ème siècle, modifiant profondément son aspect extérieur.

Points de vues 4 :

Il s'agit de vues depuis l'entrée Nord de la Route Départementale n° 26, face au cimetière et son calvaire vers les vergers et jardins dans la plaine, d'où émerge le clocher de l'église. Dans ce secteur, à vocation agricole, l'urbanisation est exclue.
Il s'agit d'une perspective paysagère qui a sauvé une image authentique du village d'autrefois.

**Perspectives paysagères sur l'ensemble du village
depuis l'entrée Sud du Chemin Départemental n° 26**



'Vue sur l'entrée au village depuis le lieu-dit "Le Cognas"

VUES .1 .



Vue depuis le vignoble au lieu-dit " Les Fournas " vers le village



Vue sur le village depuis la Route Départementale n° 26 .

Perspectives paysagères sur l'ensemble du village depuis le Plateau de l'Eyrolle situé à l'Est

VUES . 2 .

Le chemin faisant face à la statue, nommé en son début « chemin du Four à Chaux », conduit à l'ermitage situé à 2 km du village. Il épouse les formes du vallon planté de vignes qui produisent le fameux cru de LIRAC. Ce chemin était autrefois jalonné de croix. De nos jours, il n'en subsiste plus que deux.



Calvaire implanté en bordure du Chemin Rural menant à la Sainte Baume.



Vue du Chemin Rural n° 4 sur les côteaux descendant en paliers vers le village

Perspectives paysagères sur l'ensemble du village et l'église depuis la plaine viticole située à l'Est



VUES .3.

Vue sur le village et le chevet de l'église paroissiale depuis la mer de vigne



Vue lointaine depuis le vignoble de Lirac.

Vue depuis le chemin jouxtant le lieu dit "la Parran"



Perspectives paysagères sur l'ensemble du village et son église depuis le cimetière situé au Nord



Vue sur le calvaire situé en bordure de la Route Départementale et dans les abords du cimetière .

VUES .4 .



Vue sur le secteur agricole constitué de vergers et de jardins bordant la Route Départementale situé face au cimetière .

Retour aux sources

Les origines antiques de Lirac :

Lirac doit son existence à l'implantation de colonies romaines qui a permis la création de villas, notamment celle qui aura pour nom "Villa Leyracum", évoquant le nom du légionnaire qui l'a créée. Rappelons que le territoire de Lirac et ses environs sont riches en vestiges antiques de "villas gallo-romaines" qui constituent un patrimoine archéologique et historique très important du fait de son implantation en bordure du Rhône, fleuve majeur du Sud de la France. Durant le haut Moyen Age, il sépare le Royaume de France de l'Empire Romain Germanique. Il a été une importante voie de circulation qui a permis de favoriser les échanges commerciaux et culturels entre régions riveraines et au-delà. Si les "oppidums" ont occupé les sommets des collines, les villas, en revanche, se rapprocheront de la plaine proche des terres fertiles où se développera l'agriculture, tout en préservant un accès facile aux coteaux où régneront la vigne et l'activité pastorale avec la cueillette et la chasse, compte-tenu de la présence de forêts à l'époque. L'emplacement légèrement surélevé et dominant de la ville facilitera la défense des lieux environnants en cas de nécessité. Les dispositions des principales voies de distribution intérieure de l'agglomération antique respecteront le "cardo decumanus" romain, à savoir, l'axe Nord-Sud reliant les villas entre elles, entrecoupé de l'axe Est-Ouest accédant au terroir ; tout cela adapté à la topographie du terrain naturel. Ces caractéristiques de l'époque antique se perpétueront à l'époque médiévale.

Evocation historique - Généralités :

Pour bien saisir l'intérêt d'habiter une ville à l'aube du 21ème siècle, il est important d'en connaître une petite partie de l'histoire de sa vie passée.

- Pendant des siècles, la communauté villageoise a vécu en autarcie, de la production exclusive du terroir, tant pour la culture que l'élevage. Lorsque les habitants eurent des intérêts distincts, ils choisirent des mandataires élus pour les soutenir, que sont les consuls qui étaient élus (héritage du Forum Romain) par les habitants lors d'assemblées présidées par le 1er Consul. Ils étaient les gardiens des archives ; ils devaient veiller à la bonne répartition de l'imposition, effectuant le dénombrement des bestiaux, s'occupant des logements des troupes et autres visiteurs, de faire exécuter des arrêtés divers, etc. ...
- Ils se réunissaient, soit sur la place du village, soit dans une salle du château, soit dans une salle commune appelée maison du "Capitoul"
 - Il existait des associations diverses, des confréries pour des missions charitables, des fabriques pour gérer les biens de l'église, etc. ...
 - Les seigneurs avaient la responsabilité des travaux de construction, d'entretien des chemins, des ponts, des réserves, de la défense, etc. ... au bénéfice de la communauté.
 - Le clergé, sous la responsabilité du curé de la paroisse (capelan, ritou), enregistrait les naissances, les décès, assistait les personnes âgées et les pauvres, soignait les malades à l'hôpital du village, s'occupait de l'enseignement, etc. ...
 - La communauté villageoise possédait des biens patrimoniaux, notamment une maison commune ou du Capitoul, des fours à pain, à chaux, des moulins à moudre le blé, des moulins à huile, des puits, des tuileries et autres biens et usages communs, comme le droit de chasse, de cueillette, etc. ...
 - Les familles possédaient des horts, des jardins communaux avec puits, clôturés de murs de pierre contre la divagation des bestiaux
 - Les habitants bénéficiaient d'un cadastre écrit appelé compoix



Blason de Lirac : Sur fond d'Azur un saint Pierre d'or tenant dans sa main dextre deux clefs les mesmes. (Patron de Lirac).



Topographie du Département du Gard. Eugène Germer-Durand, 1868 LIRAC

Avertissement : Les extraits donnés dans VOTRE VILLAGE indiquent la situation administrative et l'orthographe de l'année 1868. Ils ne sont pas forcément identiques à ceux de notre époque.

Lirac, canton de Roquemaure

Nom, Date, (Sources)

- Villa Leyracum, in vicaria Caxoniensi, **945**, (*Histoire du Languedoc II, preuves colonne 87*)
- Ecclesia Sancti-Petri de Alliraco, **1292**, (*Ménard I, preuves page 116, colonne 2*)
- Alhiracum, **1331**, (*Chapitre de Nîmes, archives Départementales du Gard*)
- Liracum, **1384**, (*dénombrement de la sénéchaussée*)
- Lirac, **1550**, (*archives départementales C. 1326*)
- Santus-Petrus de Lyraco, **1567**, (*chapitre de Nîmes, archives départementales du Gard*)
- Le prieuré de Liriaco, **1620** (*insinuation ecclésiastique du diocèse d'Uzès*)
- La communauté de Lirac, **1633**, (*archives départementales du Gard 1296*)

Lirac faisait partie de la viguerie de Roquemaure et par conséquent du diocèse d'Uzès pour le temporel ; mais, pour le spirituel il relevait d'Avignon, comme presque toute la viguerie de Roquemaure.

- Le prieuré de St Pierre de Lirac était uni au chapitre collégial de Roquemaure.
- On ne comptait que 3 feux à Lirac en 1384.
- En 1154, le comte de » Toulouse Alphonse II donna le château de Lirac à Isnard de Laudun, religieux de l'abbaye bénédictine de Saint-André de Villeneuve et prieur de Saint-Pierre de Lirac.
- On remarque sur cette commune dans des blocs de rochers, quatre grandes excavations, dans l'une desquelles on a érigé en 1647, en l'honneur de la Sainte Vierge, un sanctuaire, qui est l'objet d'un pèlerinage dans les pays voisins.
- Les armoiries de Lirac sont:

d'azur, à un saint Pierre d'or tenant en sa main dextre deux clefs de même.

découverte d'un passé :

LIRAC ET SA REGION

Raymonde ROUX

(EXTRAITS)

Mais il y a autre chose qu'on ignorait lorsqu'on était à la recherche de l'origine du mot : Lirac. C'est que les grottes de Lirac ont été habitées à l'époque du néolithique par l'homme préhistorique, soit de 2000 à 4 ou 6000 ans avant notre ère.

Or, on trouve des pays de grottes célèbres tels que : Rouffignac, Bergerac qu'on sait avoir été habités par l'homme tandis que d'autres tels : Barjac, Orgnac, Foissac, Issirac pour nos régions et Carnac en Bretagne (site antique), sont connus soit pour des grottes qui n'ont peut-être pas été habitées mais aussi pour des sites de pierres. Alors, peut-être le nom de Lirac, se terminant en *ac* comme les noms précités, pourrait être aussi bien antérieur à l'époque romaine, ce dont cependant tous les géologues prétendent que les noms de pays se terminant en *ac* ont eu pour origine un domaine gallo-romain.

1154, DONATION DU CHATEAU DE LIRAC

Selon une charte, donation est faite par Alphonse II, Comte de Toulouse, duc de Narbonne, marquis de Provence, à Isnard de Laudun, prieur de Lirac, dépendant des Bénédictins de Saint-André de Ville-neuve, de la seigneurie de Lirac — Aleraco — pour le château et les terres composant ce fief.

En la circonstance, le monastère St André, dont Isnard de Laudun était prieur de Lirac, devient possesseur du château et de son fief et devient ainsi seigneur de Lirac, dans cet acte pour le château, une réserve était faite en faveur du seigneur de Sabran. Il devait s'agir de Guillaume de Sabran, vivant sous le Pape Adrien IV soit en 1154..

Le donateur Alphonse était le deuxième fils de Raymond IV, comte de Toulouse, dit de St-Gilles. On l'appelait Alphonse Jourdain parce que né en Palestine lors de la première croisade il fut baptisé dans les eaux du Jourdain. Il hérita du titre de Comte de Toulouse à la mort de son frère aîné dont le fils se désista en faveur du frère de son père, donc de son oncle. Cet Alphonse Jourdain avait épousé une fille du Comte de Forcalquier.

Par suite de cette donation, un monastère de Pères Bénédictins fut créé à Lirac dont on ignore le nombre de moines qui le composait.

Le monastère vivait des produits des terres de ce fief que les Pères travaillaient eux-mêmes. Ils percevaient des droits de lods en tant que droits seigneuriaux qui consistaient en un impôt sur les ventes immobilières, soit vente de terres et maisons.

Ce monastère dura jusqu'à la Révolution de 1793.

ORIGINE DU MOT LIRAC

A ce sujet on possède l'avis de deux personnes dont la compétence en cette matière fait autorité et semble se rejoindre.

Tout d'abord l'avis du chanoine Béarud de Bagnols-sur-Cèze, archéologue et historien réputé, qui, interrogé à ce sujet, avoua ne pas connaître l'étymologie de ce nom, mais soyez sûrs, dit-il, que rien qu'à sa consonnance, ce nom est très vieux, il vient de la nuit des temps.

Ensuite ont pu avoir l'avis d'un professeur, titulaire de la Chaire du Languedoc à la Sorbonne, il est un toponymiste réputé dont les avis en ce domaine et en bien d'autres font autorité, il s'agit du Professeur Rostaing qui nous dit :

L'origine de LIRAC est assez simple.

J'ai relevé dans le dictionnaire topographique du Gard la forme Leyracum en 945.

Pour passer de *ey-a-i* il n'y a aucun problème, nous constatons la même évolution plus tard. Car, l'article pluriel qui était chez Saboly, ici, est aujourd'hui *li* en provençal rhodanien, celui qu'on parle à Lirac.

Nous avons affaire à une réduction de diphtorique, accompagné d'une fermeture de *e* en *i*, au contact d'un *i*.

D'autre part, nous savons que la plupart du temps, les noms en *ac*, en pays de Langue d'Oc, représentent un domaine gallo-romain et sont formés du nom du propriétaire, accompagné du suffixe latin d'origine gauloise : *aucun*.

Je pense donc que Lirac représente Lariacum du nom d'un homme gaulois latinisé en Larins et suffixe : *aucun*, lariacum devenu normalement Leyracum. Le *i* s'est transposé et fermé le *a* en *c*.

Ainsi Lirac a la même origine que Leyrat (Creuse), Lhéry (Marne), Lairéium en 1100 — Lairiacum en 1179 — en langue d'oc, le *i* se transpose et reste ainsi en place.

Depuis, nous avons eu des preuves de l'implantation des Romains sur le sol de notre pays, ce dont il sera parlé par la suite.